

Quelles sont les relations entre le Département et l'UNA ?

Le Conseil départemental est le principal financeur des services dispensés aux bénéficiaires par les salariés des associations du réseau UNA 47. Les relations de travail entre le Département et l'UNA sont excellentes et basées sur une volonté commune : celle d'accompagner les usagers et de leur permettre de rester, durablement et dans de bonnes conditions, à leur domicile, comme ils le souhaitent. Les relations sont de confiance, tant au niveau des techniciens que des élus et administrateurs. Le respect mutuel et la franchise sont de mise. Le Conseil départemental est à l'écoute de l'évolution de l'aide à domicile et se préoccupe des difficultés conjoncturelles auxquelles font face les associations. Le Conseil d'administration, le directeur Edwin Berlucchi (en poste depuis avril 2017) et son équipe sont force de proposition, soucieux de pérenniser l'action des structures.

Quel regard portez-vous sur la dynamique enclenchée pour favoriser et développer les bonnes pratiques en matière d'aide à domicile ?

UNA 47 a été un élément moteur dans cette démarche avec le Conseil départemental. Nous sommes convaincus qu'il faut revoir en profondeur la prise en compte de la dépendance et la préservation de l'autonomie. UNA milite pour la reconnaissance d'un 5^e risque dépendance de protection sociale au niveau national. En Lot-et-Garonne, nous sommes convaincus que la démarche entreprise pour développer les bonnes pratiques professionnelles, en matière d'aide à domicile, permettra de valoriser nos métiers et notre action quotidienne, qui consiste à accompagner à la réalisation des actes essentiels de la vie courante. Le souci de la qualité du service et le souci de son amélioration constante sont l'alpha et l'oméga du réseau UNA 47. La perfection n'existe pas mais la volonté d'y tendre est une préoccupation constante dans nos associations et la fédération les y incite. La formation et la professionnalisation des personnels y contribuent : plus de 50 % de nos salariés ont suivi une formation l'an dernier, pour un total de 10 000 heures.

Que pensez-vous des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) qui devraient être signés entre les fédérations d'aide à domicile et le Département début 2018 ?

Les CPOM sont une réponse au développement des bonnes pratiques professionnelles. Ce dispositif, comme son nom l'indique, doit permettre d'associer des moyens à des objectifs fixés conjointement en réponse aux besoins détectés aux domiciles. Il s'agit à la fois de valoriser notre action quotidienne et d'apporter une visibilité financière à nos adhérents sur 3 ou 5 ans. Le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, pour lequel les divers services sont mobilisés, concernant la rédaction du cahier des charges, représente, pour le réseau UNA, une opportunité : il va permettre d'accélérer la modernisation de notre réseau. Il doit permettre de mieux appliquer les engagements de la convention de 2008, qui lie le Conseil départemental à UNA 47. Il va encore conforter le lien privilégié existant entre le Conseil départemental et UNA 47. Pour les réseaux, il est indéniable que cela va exiger « à tous les étages » un investissement important afin d'assurer la plus parfaite transparence dans l'utilisation des moyens qui nous seront confiés. La problématique des contrats aidés va nécessairement être prégnante dans nos discussions car leur suppression entraînera de très graves conséquences dans les associations, mettant en péril certaines d'entre elles, obligeant la plupart à ne pas réaliser les interventions auprès des bénéficiaires faute de moyens humains, etc.

L'augmentation des tarifs était une nécessité pour atteindre les objectifs visés ? Mais au final ce sera gagnant-gagnant ?

L'augmentation de la tarification horaire est bien entendu une impérieuse nécessité pour maintenir un fragile équilibre et des conditions satisfaisantes de travail pour les salariés des associations. Le tarif actuel est très sensiblement en deçà des besoins structurels. Une heure d'intervention par un auxiliaire de vie sociale représente en effet un coût financier pour l'employeur de 24 €. La rentabilité de nos services dépend naturellement de deux facteurs : d'une part, la recherche du prix de revient le plus réduit, et d'autre part, le juste financement des activités. Les aléas sont le lot quotidien que gère, sans délai, le personnel administratif des associations. Le public bénéficiaire est âgé et donc sujet à des évolutions rapides de leur état de santé : décès, hospitalisation, aggravation de l'état de dépendance... Tout ceci entraîne des modifications parfois pluri-quotidiennes des plannings. Or c'est l'organisation optimale du temps de travail des intervenantes (réduire au strict minimum les temps de trajet et plus généralement tous les temps non financés) qui constitue l'essentiel de la maîtrise des dépenses : plus de 90 % des dépenses sont celles de personnel ! Le CPOM doit permettre de rapprocher le financement de la gestion quotidienne, d'assurer ainsi la plus juste couverture du coût des interventions. L'adaptation rapide du temps d'aide en fonction des situations réelles avec un financement ajusté doit permettre une meilleure maîtrise de la rentabilité. Le Conseil départemental fait le pari de la confiance en donnant les moyens aux fédérations de réguler ainsi les financements au plus près des réalités quotidiennes du terrain. La maîtrise des dépenses et des recettes est le socle d'une bonne gestion. Les deux partenaires devraient donc tirer bénéfice de ce nouveau mode de financement. Ces constats renforcent l'idée qu'il faudra sans tarder mener une réflexion globale sur la dépendance au niveau national et penser l'aide à domicile du 21^e siècle.

Édouard Delorme

Président de l'UNA 47

Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles